

Règlement du tournoi rapide du Téléthon à Redon

Article 1er : tournoi

Le club Cavaliers des 3 Pays organise le tournoi rapide d'échecs en faveur du Téléthon à Redon le 07 décembre 2024. Ce tournoi se déroule de la façon suivante :

Tournoi principal, ouvert à tou·tes les licencié·es A ou B, sans condition d'âge ou de Elo ;

En participant à ce tournoi, et dans le cas où leur licence ne serait pas à jour au pointage de la compétition, les joueur·euses autorisent Les Cavaliers des 3 Pays à procéder à la régularisation par la prise d'une licence B auprès de la Fédération Française des Échecs et de ce fait, de leur facturer la prise de la dite licence, soit 10€ (en plus du coût de l'inscription au tournoi).

Article 2 : règles

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Echecs (FIDE).

Les appariements se font au Système Suisse, le système d'accélération et le Elo servant aux appariements (rapide ou lent) seront choisis avant le début du tournoi.

Seront apparié·es à la 1ère ronde les joueur·euses qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription avant 13h45 le jour de la compétition.

Les joueur·es ne satisfaisant pas cette obligation ne pourront être apparié·es qu'à la deuxième ronde.

Article 3 : cadence

La cadence du tournoi sera la suivante : 7 rondes de 12 minutes + 3 secondes par coup

Article 4 : horaires

Le pointage aura lieu sur place entre 13h15 et 13h45.

La première ronde a lieu à 14h.

La fin du tournoi est prévue à 18h.

Par respect pour les joueur·euses et les accompagnateur·trices, en particulier pour ceux venant de loin, les organisateur·trices s'engagent à respecter les horaires.

Les rondes, sauf la dernière, sont terminées lorsque l'appariement de la ronde suivante est publié. La dernière ronde est terminée quand le dernier résultat a été saisi et l'arbitre principal·e a quitté la salle de jeu.

Article 5 : pré-inscription

Les joueur·euses, peuvent se pré-inscrire jusqu'au matin du tournoi :

En ligne sur le site Chess Event

L'organisateur·trice pourra clore les inscriptions si la capacité d'accueil du tournoi est atteinte.

Article 6 : droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de :

5€ pour les adultes et 3€ pour les jeunes (jusqu'à U18)

Article 7 : dispositions particulières

Les nulles par accord mutuel sont autorisées sans restriction.

Après chaque ronde, les deux joueur·euses sont tenu·es de saisir leur résultat ; en cas de non respect de cette règle, le score de la rencontre pourra être un double forfait.

On considèrera qu'un·e joueur·euse absent·e sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Tout·e contrevenant·e au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 8 : arbitrage

L'arbitre du tournoi principal est Pascal AUBRY (Arbitre Fédéral Open 2).

Il sera assisté d'un arbitre stagiaire, Jean-Charles Brocheret.

Tou·tes les joueur·euses s'engagent à respecter le présent règlement.

Article 9 : localisation

Le tournoi se déroule en salle au Lycée St Sauveur de Redon. Les blitz et analyses sont interdits dans la salle de jeu.

Article 10 : droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineur·es (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteur·trices) autorisent les Cavaliers des 3 Pays à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrit·es. Cette autorisation vaut également pour les joueur·euses majeur·es.

L'organisateur·trice : Estelle BROCHERET

L'arbitre principal Pascal AUBRY